

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2023**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le 2 novembre 2023 à la salle des Expositions à Noves sur la convocation qui leur a été adressée le 27 octobre 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Délibération 149/2023 à 152/2023 : Présents : 34 / Pouvoirs : 5 / Excusés : 3 / Votants : 39

Délibérations 153/2023 à 159/2023 : Présents : 35 / Pouvoirs : 5 / Excusés : 2 / Votants : 40

N°	Objet	Décision du conseil de communauté
149/2023	Création d'une SPL pour la construction d'un centre de tri	Adoptée à l'unanimité (Pour : 39 / contre 0 / Abstentions : 0)
150/2023	Octroi d'une subvention à l'ECTE	Adoptée à l'unanimité (Pour : 39 / contre 0 / Abstentions : 0)
151/2023	Charte qualité Agence de l'Eau pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Barbentane	Adoptée à l'unanimité (Pour : 39 / contre 0 / Abstentions : 0)
152/2023	Gratuité des transports scolaires pour les élèves réfugiés ukrainiens	Adoptée à l'unanimité (Pour : 39 / contre 0 / Abstentions : 0)
153/2023	Charte de mise à disposition de données par la régie des Eaux pour les permis de louer	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)
154/2023	Modification des représentants de Terre de Provence au syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)
155/2023	Remplacement des agents publics momentanément indisponibles	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)
156/2023	Création d'emploi non permanents (accroissement temporaire d'activités)	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)
157/2023	Création d'emploi permanents	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)
158/2023	Décision modificative : remise gracieuse pour les déficits constatés sur les régies de recettes	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)
159/2023	Décision modificative : Crédits pour le Plan de Corps Simplifié	Adoptée à l'unanimité (Pour : 40 / contre 0 / Abstentions : 0)

Vu pour être affiché et publié sur le site internet de la communauté dans les 7 jours suivant le conseil communautaire

Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT

**La Présidente,
Mme Corinne CHABAUD**


